

(Le Canadien, 19 novembre 1885)

Sus à l'Orangisme—(Faucher de St Maurice)

“ Un effime politique vient d'être consommé. Riel est mort sur l'échafaud. Ce meurtre judiciaire comporte de plus une injure sanglante à notre race et à notre religion, car dans cette sinistre tuerie, c'est l'opinion orangiste qui a prédominé. Disons donc à nos gens ce que sont ceux qui pensent que les Canadiens-français doivent disparaître et qu'il faut les frapper partout où il se présentent. Disons leur ce que sont ces fanatiques, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils prétendent faire.

.....
“ Depuis, la civilisation a marché. On n'écrase plus, on ne tue plus, on ne déporte plus en grand. On ne fait plus que dans le détail. On érige un échafaud au milieu d'une prairie, et on y pend un homme comme Riel, recommandé par un jury à la clémence de la cour. Ce n'est pas aussi enlevant que les cris et les supplications des 7,000 irlandais massacrés en 1795, mais tout de même, cela maintient la chaîne des traditions.

.....
“ Hélas ! le 16 novembre 1885, les orangistes ont encore remporté une nouvelle victoire de la Boyne sur nous, les Canadiens-français, cette fois-ci. Ce jour là, Riel leur victime est “ *tendu à terre sous leur tambour protestant.* ” Avant son agonie ils riaient sous cape, ils espéraient voir leur victime trembler devant la mort. Il n'en a rien été cependant.

“ Je n'ai que mon cœur, a-t-il dit “ simplement, et je l'ai donné à mon “ pays il y a quinze ans. C'est tout ce “ que je possède maintenant.”

“ Puis s'avançant fermement vers l'échafaud : “ Pardonnez-nous nos “ offenses comme nous pardonnons à “ ceux qui nous ont offensés. Merci, “ Jésus ! ”

“ Et ce fut tout.

“ Chez nous, voilà comment on aime mourir, même quand on passe pour un aliéné.

“ Voilà le spectacle que les loges orangistes viennent de donner au monde entier.

“ Certes, il ne déshonore ni les mépris du Nord-Ouest, ni les canadiens français.”

“ FAUCHER DE ST MAURICE. ”

(Murmures, bruits à droite.)

L'hon. M. Mercier. Enfin, je comprends que ce n'est pas bien agréable pour quelques-uns de ces messieurs mais ce n'est pas moi qui ai écrit cela et ce n'est pas moi qui tout à l'heure voterai contre ma conscience.

M. Faucher de St Maurice—Je demande pardon à l'honorable député de St Hyacinthe, ce qu'il fait là n'est pas juste. Vous dites : voilà un article qui a été écrit par un homme qui peut être votera contre sa conscience. J'en appelle à votre cœur, vous n'avez pas le droit de m'intimider et vous n'avez pas le droit de me dire ces choses-là. Mes articles sont signés de mon nom et je les expliquerai à la Chambre dans un instant, car j'entends répondre à l'honorable député,

M. Gagnon—Ça va être drôle !

Faucher de St Maurice—Je n'ai pas de censure à recevoir du député de Kamouraska.

L'honorable M. Mercier—Je n'ai pas dit ce que prétend l'honorable député.

Faucher de St Maurice—J'ai compris cela.

L'hon. M. Mercier— Certainement, l'honorable député ne m'a pas compris. Ce n'est pas que je ne désirerais pas que l'honorable député : vote avec nous, et je puis l'assurer d'une chose, c'est que je ne ferai pas plus que je ne fais en ce moment-ci pour convaincre mes adversaires. Je n'ai pas dit ce que me prête l'honorable député ; j'ai dit : que ce n'est pas moi qui voterai tout à l'heure contre mes convictions.